

Chères Melléennes,
Chers Melléens,

Mellé,
Le 19 mars 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des directives du gouvernement pour lutter contre le covid-19 et les mesures de confinement pour éviter la propagation du virus, la municipalité met à votre disposition des **attestations de déplacement dérogatoire**.


Ces attestations sont à utiliser uniquement en application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020.

En cas de besoin, si vous avez une question à ce sujet, vous pouvez contacter le numéro suivant :

 06.89.92.59.32

 contact@melle.bzh




Le Maire
Thérèse TYLEK

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le...../...../2020

(signature)